

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS</p> <p><u>Nombre de membres :</u> Afférents au Conseil : 24 En exercice : 27 Qui ont pris part à la Délibération : 27</p> <p><u>Date de la convocation :</u> 06/03/2023</p> <p><u>Date d'affichage :</u> 06/03/2023</p> 	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EPERLECQUES</p> <p style="text-align: center;">Séance du 21 mars 2023</p> <p>L'an deux mille vingt-trois le vingt-et-un mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent DENIS, Maire.</p> <p>Secrétaire : Marjory DELAVAL</p> <p>Présents : Laurent DENIS – Didier VANDAELE –Sophie WAROT – Anthony BARBIER – Douglas VERSCHEURE – Sandrine DEMAUDE – Antoine TUSO – Jérôme LEBOUCHER – Edith MERLIER – Alain MASSON – Estelle FOSSETTE – Laurent BRICHE – Annick CROQUELOIS – Ludovic COCQUEMPOT – Marjory DELAVAL – Gabin LORGNIER – Sabrina LOOTVOET - Sandrine LORIO – Monique VALENTIN – Estelle LECOFFRE – Hugues LAVOGIEZ – Patrick POTEL – Nicolas CHOCHOY – Jean-Bernard BONDUELLE</p> <p>Absents : Nathalie MAEGHT (pouvoir à Gabin LORGNIER) - Barbara BODART (pouvoir à Sandrine LORIO) – Anne GOMBERT (pouvoir à Estelle LECOFFRE)</p>
---	---

2023/8

OBJET DE LA DELIBERATION : SOLLICITATION D'UN FINANCEMENT A LA DRAC EN RAISON DE L'EXTENSION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MEDIATHEQUE

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre du développement de la bibliothèque municipale, le marché de travaux de « transformation de l'ancienne école maternelle en médiathèque » débutera au cours de l'année 2023.

Dans l'attente de ces travaux, il rappelle que la commune a souhaité proposer des horaires d'ouverture de la médiathèque plus étendus et adaptés aux attentes de la population, afin que celle-ci soit en mesure de garantir l'accès à tous les publics aux collections et aux services qu'elle offre.

Ainsi, depuis septembre 2022, une extension des horaires de la médiathèque a été réalisée : la médiathèque était ouverte pour un total d'heures hebdomadaire de 14 heures, et, depuis le 1^{er} septembre 2022 elle est ouverte pour un total d'heures hebdomadaire de 21 heures, soit une augmentation de 7 heures hebdomadaire.

Monsieur le Maire rajoute que l'amplitude horaire moyenne d'une bibliothèque desservant plus de 2 000 habitants est de 21 heures.

Suite à ce projet d'extension des horaires d'ouverture, des coûts supplémentaires peuvent être engagés (frais de personnel, fluides, entretien, actions d'animations ayant lieu pendant les horaires élargis...).

La DRAC (Direction Régionale des Affaires culturelles) peut apporter une aide financière, dégressive sur plusieurs années, dans le cadre de l'augmentation des dépenses liées à ce projet : 70% de l'augmentation des dépenses peut être subventionnée pour l'année 2023, puis 40% pour l'année 2024 et pour finir 30% pour l'année 2025.

M. le Maire demande à l'assemblée l'autorisation afin de solliciter ce financement à la DRAC.

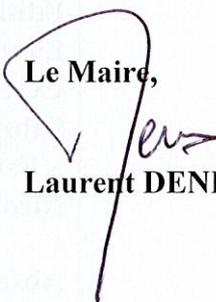
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et après avoir délibéré, autorise Mr le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette demande auprès de la DRAC.

Fait et délibéré en séance à la date ci-dessus.
Certifié exécutoire de plein droit, conformément à la loi 82213 du 02 Mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982,

Le ou la secrétaire de séance,


Marjory DELAVAL

Le Maire,


Laurent DENIS

